



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 22782

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le taux de suicide et tentatives de suicide en France. En effet, dans notre pays tous âges confondus, il y a 12 000 décès par suicide et 16 000 tentatives de suicide par an. En 1970, la part de suicides représentait 4,6 %. Ce chiffre a été multiplié par 2 en 30 ans, le suicide devenant ainsi la 3e cause de mortalité. Ceci est dû à la diminution des autres causes de mortalité, mais aussi, et c'est le plus grave, à l'augmentation des suicides chez les adolescents et jeunes adultes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le suicide représente la 2e cause de mortalité chez les 25-34 ans et la 1re cause de mortalité chez les 15-24 ans ! De plus, le taux de suicide chez les jeunes a eu tendance à augmenter au cours des dix dernières années : plus d'un tiers des suicidants ont moins de 25 ans ! Selon une enquête nationale de l'Inserm réalisée auprès de 12 000 élèves du second degré, 5 % des garçons et 8 % des filles déclarent avoir fait au moins une tentative de suicide dans leur vie. Sans compter que 37 % des suicidants récidivent dans les deux ans. Enfin, une étude a démontré que chez des jeunes de 15 à 19 ans, 11 % ont pensé au suicide au cours des douze derniers mois ; 4 % de ces jeunes ont fait une tentative de suicide au cours de leur vie. Parmi ces derniers, 62 % n'ont reçu aucun suivi après leur geste. Ces chiffres sont alarmants, c'est pourquoi il est donc nécessaire que soient mises en place des structures adaptées, pour assurer aux jeunes une meilleure écoute mais également, pour encadrer ceux qui sont passés à l'acte une première fois, afin d'éviter une récurrence. Il lui demande donc quelles mesures il entend proposer afin de renforcer la prévention du suicide chez les jeunes, et de mieux prendre en charge les jeunes suicidants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22782

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5961